Université Numérique Juridique Francophone

Méthodologie à la dissertation en droit : propos généraux et spécifiques au droit privé, droit public et histoire du droit

Leçon 2 : Spécificités de la méthode de la dissertation en droit privé, droit public et histoire du droit

, Bérangère MELIN-SOUCRAMANIEN

, Véronique BERTILE

, Laetitia GUERLAIN

Table des matières

1) Spécificités de la méthode de la dissertation en droit privé et droit public..... p. 2
2) Spécificités de la méthode de la dissertation en histoire du droit..... p. 3
A - Le plan..... p. 3
B - L'introduction..... p. 3

UNJF - Tous droits réservés

De manière générale, on va retrouver quel que soit le type de dissertation envisagée (droit public, droit privé ou histoire du droit) le même tronc commun. Il s'agit bien évidement de celui qui vient d'être exposé précédemment. Toutefois, il est possible de discerner certaines particularités propres à chaque matière. Plus précisément, il existe une césure entre les spécificités de la méthode applicable en droit privé et droit public (1) et les spécificités de la méthode applicable à la dissertation d'histoire du droit (2).

1) Spécificités de la méthode de la dissertation en droit privé et droit public

Une nouvelle fois, la méthode générique à respecter est celle étudiée précédemment dans le tronc commun et ce, que la dissertation soit à effectuer en droit privé ou en droit public. Seules a priori les connaissances à traiter seront alors différentes. Il faut à cet égard bien cerner votre sujet et le replacer dans le cadre de la matière qui est concernée. En effet, un sujet sur « la faute » ne donnera pas du tout lieu à la même dissertation sur le fond s'il est traité en droit civil, en droit pénal ou en droit administratif. Les évolutions ne sont pas les mêmes, les connaissances à apporter non plus. Dans ces trois matières, le sujet pourra faire l'objet de dissertations très différentes respectant toutes le tronc commun étudié préalablement.

UNJF - Tous droits réservés

2) Spécificités de la méthode de la dissertation en histoire du droit

A - Le plan

Sans prétention à l'exhaustivité, plusieurs types de plans sont possibles en histoire du droit :

- Le plan historique ou chronologique. Il est particulièrement adapté aux sujets se déroulant sur une longue période de temps. Une césure chronologique est dans ce cas en général décelable.
- Le plan dogmatique ou thématique. Il s'agit du plan d'idées. Il est en général adapté aux sujets se déroulant sur une brève période de temps, au cours de laquelle aucune évolution chronologique majeure n'est décelable.
- Le plan comparatif, utile pour comparer deux institutions ou une même institution sur deux périodes différentes.

B - L'introduction

Il faut toujours garder en tête que l'introduction est la partie la plus importante d'une dissertation : c'est la première chose que le lecteur lit. Les principes de base sont les mêmes qu'en droit public et droit privé : elle doit être fournie et construite en entonnoir. Ceci dit, l'introduction en histoire du droit comporte de nombreuses spécificités, en raison de la dimension historique de la matière. Elle répond classiquement à trois grandes questions :

=> De quoi va-t-on parler ?

Il s'agit ici d'annoncer le sujet et de l'expliquer, en partant du général pour arriver au particulier (méthode dite de l'entonnoir). Il faut ici amener le sujet, étape après étape, de manière la plus naturelle et fluide possible, en faisant comme si le lecteur ne connaissait rien au sujet. Il s'agit donc de le prendre par la main, et de l'amener à comprendre le sujet et le logique de votre propos.

Concrètement, cette première étape doit comporter les éléments suivants :

- **une phrase d'accroche**. Il peut s'agir ou non d'une citation. Comme son nom l'indique, elle doit « accrocher » l'attention du lecteur.
- **La délimitation du sujet**. Il s'agit ici de définir les termes du sujet, ainsi que ses limites temporelles. Il faut montrer à quel problème du cours se rattache le sujet. On peut également rapprocher le sujet avec des notions voisines pour mieux les différencier.
- **Les précédents historiques du sujet**. Il s'agit ici de remonter aux origines de l'institution étudiée, afin de mieux la mettre en perspective dans le temps, en s'arrêtant à la date de début du sujet. Ex : si le sujet est « *la monarchie aux Temps modernes (XVe-XVIIIe siècles)* », il faut remonter dans le temps et expliquer en quoi consiste la monarchie dans les périodes antérieures, en s'arrêtant au XVe siècle, qui est la date de début du sujet.
- **Le contexte**. Il s'agit d'une partie très importante car elle sert à mettre le sujet en perspective. Il faut rappeler tous les éléments contextuels (c'est-à-dire connexes/périphériques à votre sujet) qui influent sur l'institution étudiée. En fonction des sujets, le contexte peut ainsi être évènementiel, politique, social, culturel, religieux, international, régional etc. En résumé, il s'agit de **brosser un tableau général de votre période d'étude**.

> ***Remarque***
> REMARQUE :
>
> Le contexte doit porter sur l'intégralité de la période du sujet. Par exemple, si le sujet est « la monarchie du Ve au XVIIIe siècle », il faut développer le contexte (politique, juridique, social,économique etc.) du Ve au XVIIIe siècle.

UNJF - Tous droits réservés

=> Pourquoi va-t-on en parler ?

Cette partie est composée de trois éléments :

- l'intérêt du sujet. Il s'agit ici de dégager une ou plusieurs implications intéressantes du sujet. Le sujet a t-il des implications politiques, économiques, sociales, historiques ou même actuelles ?
- la problématique. Il s'agit là d'une étape fondamentale : la problématique est en effet la **question de droit posée par le sujet**. Elle peut être rédigée sous forme affirmative (« on peut se demander si... ») ou interrogative.
- l'idée générale. L'idée générale est la réponse à la problématique. Il s'agit de la phrase la plus importante de votre dissertation car c'est cette idée générale que vous allez démontrer tout au long de votre dissertation. C'est en quelque sorte votre **fil directeur**.

=> Comment va-t-on en parler ?

Il s'agit ici de l'annonce du plan, qui subdivise votre idée générale en deux (les deux parties de la dissertation). Elle se fait en général en reprenant les termes choisis pour les titres.

> ***Remarque***
> REMARQUE :
>
> Les indications données ci-dessus sont seulement indicatives. Les éléments ne doivent pas forcément être présentés dans un ordre aussi rigide, tant que l'introduction est fluide et logique.

UNJF - Tous droits réservés